

**W.**

**BILL.**

Acte pour amender l'acte pour faciliter  
l'accomplissement des fonctions des juges  
de paix hors les sessions, en ce qui con-  
cerne les ordres et convictions sommaires.

---

Reçu et lu première fois, vendredi, 11 mars, 1859.

Seconde lecture, lundi, 14 mars, 1859.

---

(500 copies).

HON. M. ARMAND.